



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-11

L'an deux mille vingt-trois,
Le 13 avril 2023 à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Jean-Pierre FLOUR, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Julien DIEU, Philippe LELIEVRE

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Dominique NAVET
- Emilie Lisse donne pouvoir à Bernard MOUSSAY

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Catherine VANDEKERKHOVE est nommée secrétaire de séance.

Forfait communal pour les élèves capellois à l'école privée Saint Joseph

Chaque année, le conseil municipal doit fixer le montant de la participation à l'école Saint Joseph de La Capelle-Les-Boulogne. Calculer sur les mêmes bases que l'an dernier, le forfait communal attribué à l'école Saint Joseph est de 405,00€ par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (19 voix) adopte la proposition et accepte d'inscrire ce montant au budget primitif 2023 et suivants, la dépense au compte 6558.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2023

Application agréée E.lesaffaire.com

39_DE-062-216209030-20230413-2023_11-DE

Fait et délibéré
A La Capelle-Lès-Boulogne, le 13/04/2023

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT

Certifié et rendu exécutoire le :

15 AVR. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-216209080-20230413-2023_11-DE